

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 7424**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Opérateur de prises de son - Mixeur en cinéma et audiovisuel

Nouvel intitulé : Opérateur du son, sonorisateur, mixeur en cinéma et audiovisuel

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Institut international de l'image et du son (3IS sup)

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur 3IS

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323t Réalisation du service : montage, éclairage, prise de vue et prise de son

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'opérateur du son en cinéma et audiovisuel doit assurer la prise de son de productions audiovisuelles destinées au public Il utilise pour cela les matériels adaptés de prise de son et d'enregistrement dont il détermine les conditions optimales de mise en œuvre de la captation du son.

Il peut procéder au mixage de différents sons ou créé des illustrations sonores (bruitage).

Il adapte l'équipement aux type et lieu de la production qui comprennent les plateaux de tournage TV, les scènes de spectacle vivant, les extérieurs, les studios d'enregistrement.

Le titulaire est capable de: -Estimer les besoins utiles conformément aux objectifs initiaux

-Préparer les matériels en conséquence (micros, mixettes, enregistreurs)

-Contrôler leur bon fonctionnement notamment selon les conditions d'utilisation exigées

-Effectuer la mise en place, les branchements, les paramétrages nécessaires

-Vérifier en amont la qualité de la prise de son au plan technique et artistique

-Réaliser une maintenance technique courante des matériels et intervenir en urgence en cas de dysfonctionnement

- Maîtriser l'outil informatique et les logiciels dédiés à ces activités

-Opérer une veille technologique permanente face aux évolutions des matériels et des techniques utilisées (numériques...)

-Travailler en équipe et permettre une cohérence d'ensemble sur un projet

-Pratiquer l'anglais (basique et technique)

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteur du cinéma et de l'audiovisuel

Assistant son, Opérateur de prises de son, Perchman Chef opérateur du son, Illustrateur sonore, Mixeur

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1508 : Prise de son et sonorisation

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

L'accès à la certification comprend trois composantes : Composante technique

contrôle continu et d'épreuves de fin cycle .:: Techniques de prise de son, phonographie, acoustique/électro-acoustique, mixage musical, post-production

Composante productions

Techniques et leur mise en synergie dans un projet artistique communProcessus complet d'élaboration d'un film, d'un documentaire, d'une émission TV multicaméra. Projections et évaluation par un Jury.

Composante professionnelle

Réalisation d'un stage long en entreprise (rédaction d'un rapport + bilan du tuteur)

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		8 membres maximum dont 60% extérieurs à l'Institut
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		5 membres dont 80 % extérieurs à l'Institut
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2008	X		4 membres maximum dont ¼ de professionnels du secteur

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 8 juillet 2009 publié au Journal Officiel du 21 juillet 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé Opérateur de prises de son - Mixeur en cinéma et audiovisuel avec effet au 21 juillet 2009, jusqu'au 21 juillet 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Observations : L'homologation prend effet à compter du 1er juin 1992 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 26 mars 1998 publié au Journal Officiel du 18 avril 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Observations : Homologation à compter de 1990.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Nombre moyen par an de titres délivrés Formation initiale : 15

Autres sources d'information :

3is@3is.fr Tél: 01 30 69 00 17

Lieu(x) de certification :

INSTITUT INTERNATIONAL DE L'IMAGE ET DU SON 7 rue Descartes - Parc de Pissaloup
78190 TRAPPES EN YVELINES

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

INSTITUT INTERNATIONAL DE L'IMAGE ET DU SON 7 rue Descartes - Parc de Pissaloup
78190 TRAPPES EN YVELINES

Historique de la certification :

Certification suivante : Opérateur du son, sonorisateur, mixeur en cinéma et audiovisuel